

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-03

APPROBATION DU PROJET DU SYSTEME DE RECUPERATION
DES EAUX DE LA PISCINE ET DE SON PLAN DE
FINANCEMENT

Date de la séance : 24 février 2025
Date de convocation : 18 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 17
Nombre de votants : 21

**Adopté à
l'unanimité,**

Le vingt quatre février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Alain LEROY.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à M. Arnaud CHEUX, Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Isabelle AMEYE, Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Anita LE MERRER.

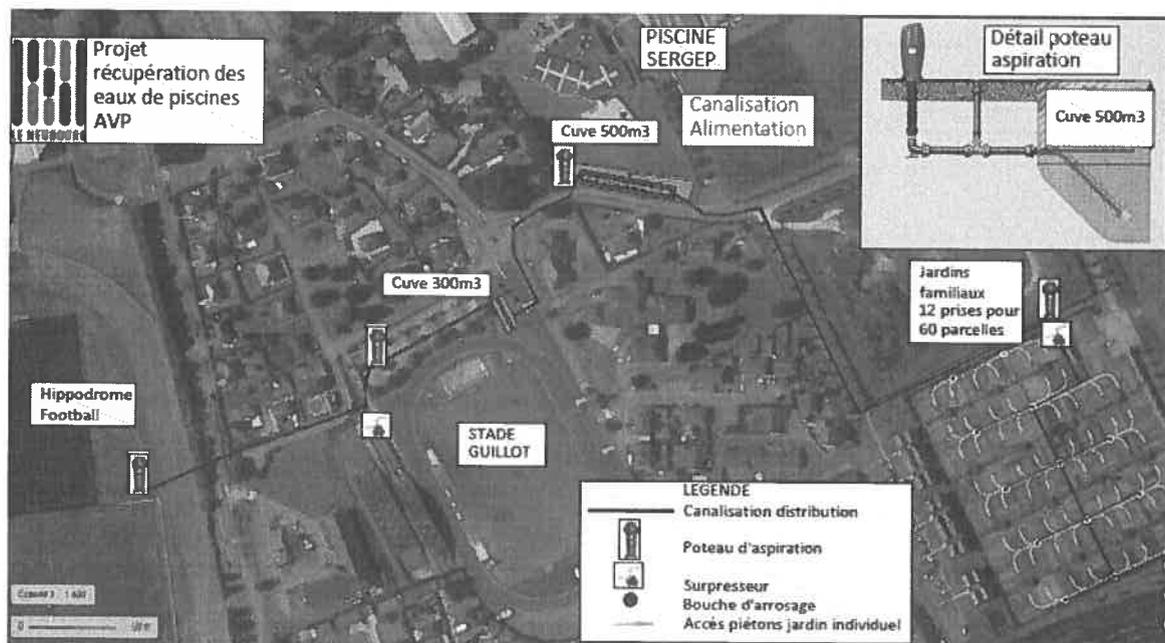
Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Jean-Baptiste MARCHAND

Absents : Mme Katiana LEVAVASSEUR

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN et M. Loïc CABOT

La ville et le SERGEP souhaitent s'associer pour créer un système de récupération des eaux de la piscine. Le projet est situé rue Jean de la Fontaine, parcelles AN 144 et 141. Ce projet a pour but de préserver la ressource en eau. Cette eau va être récupérée et stockée dans des citernes, puis elle va être traitée pour pouvoir être réutilisée. Les Jardins Familiaux, les espaces verts et sportifs de la ville en bénéficieront à des fins d'arrosage. Ce système va permettre une économie, mais également de ne plus perturber le réseau d'assainissement à chaque vidange de la piscine.

Une cuve de 500 m³ et une borne d'aspiration vont être placées sur la parcelle du SERGEP, ainsi qu'une cuve de 300 m³ (en complément de celle déjà existante) au stade Marcel Guillot. Ces cuves seront raccordées par des canalisations à des bornes d'aspiration à l'hippodrome, au stade et aux jardins familiaux avec en complément une création de 12 bouches d'arrosage également réparties pour les usagers des jardins familiaux.



Pour la bonne réalisation du projet, le SERGEP délèguera la maîtrise d'ouvrage à la ville du Neubourg pour qu'elle puisse intervenir sur ses installations (convention jointe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ D'approuver le projet de bassin tel qu'il est présenté dans l'exposé ci-dessus ;
- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous et les demandes de subventions DSIL, LEADER et Agence de l'eau.

TRAVAUX		RECETTES		
Cuve 500m3	263 580,00 €	Agence de l'Eau	200 000,00 €	29,00%
Raccordement Guillot	193 480,00 €	SERGEP	55 000,00 €	8,00%
Raccordement vers Hippodrome	88 780,00 €	DSIL	232 380,00 €	34,00%
Raccordement jardins familiaux	122 218,00 €	LEADER	60 000,00 €	9,00%
ETUDES PREALABLE ET COMPLEMENTAIRES				
Géomètre topographie	7 000,00 €	Autofinancement	144 778,00 €	21,00%
Géotechnique cuves et canalisations	12 000,00 €			
Dossier règlementaires	5 000,00 €			
Total HT	692 058,00 €	Total HT	692 058,00 €	

- ✓ D'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en annexe ;
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice ;
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent au projet.

Fait à LE NEUBOURG, le 24 février 2025.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN



La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr